

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2024	02	03
----	------	----	----

**OBJET : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET A LA RESIDENCE LES JARDINS  
DE NOISY**

**En exercice** : 17 L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à vingt heures,  
**Présents** : 10 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,  
**Absents représentés** : 3 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
**Absents excusés** : 2 Monsieur Marc TOURELLE, Président.  
**Absents** : 2  
**Votants** : 13

**Membres présents** : Marc TOURELLE, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Laurent HIRIBARRONDO, Danielle DUREL, Christine HANQUEZ

**Absents excusés et représentés** :

André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE  
Delphine FOURCADE : pouvoir à Marc TOURELLE  
Anne PICHON : pouvoir à Danielle DUREL

**Absents excusés** : Liliane MORELLEC, Jean-Michel ARNOUX

**Absents** : Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'adoption des subventions attribuées aux associations à vocation sociale au titre de l'année 2024 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission sociale réunie le 31 janvier 2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur TOURELLE ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

En application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi, délibère à l'unanimité et décide :

078-267801322-20240403-2024-02-03-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

au vote de certaines subventions :

- Madame DUREL pour la subvention du Club du Val de Gally
- Madame DANSETTE pour la subvention d'Arcade Emploi
- Monsieur THANNBERGER pour les subventions de SNL et Arcade Emploi
- Monsieur HIRIBARRONDO pour la subvention de l'Association Cadre et Emploi
- Madame Christine HANQUEZ pour la subvention d'Arcade Emploi

1°) DECIDE d'approuver les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous :

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LE CCAS (article L.2311-7 du CGCT)  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	montant de la subvention
	<b>Fonction 4212 -Aide à la Famille</b>	<b>8 228,00</b>
65748	ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	200,00
65748	ASSOCIATION LES AMIS DES JARDINS DE NOISY	500,00
65748	CLUB VAL DE GALLY	700,00
65748	ENTRAIDE LOGEMENT	3 410,00
65748	SECOURS CATHOLIQUE	530,00
65748	SNL	1 000,00
65748	UNAFAM Union Nationale des amis et Familles de malades mentaux	500,00
65748	DELOS APEI 78	100,00
65748	VALENTIN HAUY	200,00
65748	ASL	300,00
65748	SIEHVS HANDI VAL DE SEINE	788,00
	<b>Fonction 61 - Interventions économiques</b>	<b>30 500,00</b>
65748	ASSOCIATION CADRE ET EMPLOI	4 500,00
65748	ARCADE EMPLOI	26 000,00
	<b>Fonction 020 Administration générale de la collectivité</b>	<b>1 190,00</b>
65748	provisions 2024	1 190,00
	<b>Total Article 65748</b>	<b>39 918,00</b>
	<b>Fonction 4238 Autre section en faveur des personnes âgées</b>	<b>250 856,00</b>
657382	Subvention RPA Les Jardins de Noisy	250 856,00
	<b>TOTAL</b>	<b>290 774,00</b>

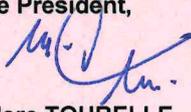
Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

A NOISY-le-ROI, le 4 avril 2024

Le Président,



  
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.  
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
Publiée le 5 avril 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-267801322-20240403-2024-02-03-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2024